

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 juillet à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MOUZEIL, dûment convoqué le 16 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Daniel GARNIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Présents : M. Daniel GARNIER, M. Stéphane PIVETEAU, M. Daniel MOULIN, Mme Jacqueline LE TEXIER, M. Bruno BERTHELOT, M. Damien LE BRESTEC, M. Gaëtan BELLEIL, Mme Florence BEZIER, Mme Sylvie BLANDIN, M. Benoît DESORMEAUX, Mme Marina JULIENNE, Mme Dominique LE GALL, M. Michel PAGEAU, Mme Marie RAFFIN.

Absents : Mme Sabine DESMARES (excusée), M. Mathieu HERVOUET (excusé), Mme Sandrine NIEL (excusée), Mme Nathalie TRUIN (excusée), Mme Katia VAUMOURIN-TANOE (excusée).

Pouvoirs : Mme Nathalie TRUIN à Mme Jacqueline LE TEXIER, Mme Sandrine NIEL à M. Benoît DESORMEAUX.

Mme Marina JULIENNE a été désignée secrétaire de séance.

16 voix : Pour

0 voix : Contre

0 : Abstention(s)

Détermination du coût de réparation de la remorque des barrières de la Commune suite au prêt à l'association « Loire's Ondes »

Monsieur Daniel GARNIER, Maire, rapport aux membres du Conseil Municipal que suite au prêt de la remorque des barrières de la Commune, à l'association LOIRE'S ONDES dans le cadre de l'organisation de leur festival musical du même nom, des 27-28-29 juin 2025, celle-ci a été rendue endommagée et sans ses sangles de fixations.

À cet effet, il a fallu racheter une paire de sangles et le service technique municipal (STM) a dû procéder à des réparations qui se sont traduites exclusivement par des travaux n'ayant occasionné que du temps passé, sans fourniture.

Le récapitulatif des coûts occasionnés est ainsi présenté, ci-après :

Désignation des frais	Coût
Rachat de sangles	19.10 €
1 heure x 20.59 € (coût horaire chargé) du premier agent du STM	20.59 €
1 heure x 23.71 € (coût horaire chargé) du second agent du STM	23.71 €
TOTAL	63.40 €

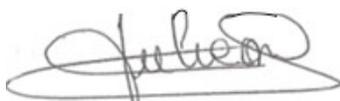
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le montant dû par l'association LOIRE'S ONDES, à hauteur de 63.40 € ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir et d'adresser une facture à l'association LOIRE'S ONDES.

Publié le 23/07/2025

La secrétaire de séance,
Marina JULIENNE

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
Stéphane PIVETEAU



20252107-04

